

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

N° 83

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Fur, Mme de Maistre, M. Juvin, M. Portier et Mme Minard

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Mal nommé les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde » écrivait Albert Camus.

Dans un souci de transparence mais aussi d'intelligibilité et de clarté de la loi, il convient donc de ne pas euphémiser les termes du débat.

C'est pourquoi le présent amendement propose de substituer à la notion vague « d'aide à mourir », les termes suicide assisté et euthanasie que la présente proposition de loi entend légaliser.